

NOTE DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Ce numéro du *Forum du désarmement* est consacré à la question des armes à sous-munitions. Depuis quelques années, les experts gouvernementaux ont évoqué cette question lors des réunions, organisées à Genève, concernant la Convention sur certaines armes classiques, principalement dans le cadre des travaux sur les restes explosifs de guerre. Ces discussions ont soulevé des points intéressants, mais portaient essentiellement sur des aspects techniques et des considérations générales s'agissant de la pertinence du droit international humanitaire face aux effets de ces armes sur les populations civiles au moment de leur utilisation et après les conflits. Ce sujet est à l'origine d'une grave préoccupation à l'échelle internationale, qui s'est intensifiée suite à l'utilisation récente d'armes à sous-munitions au Liban. Les États mobilisés et la société civile envisagent plusieurs options et mécanismes pour définir des stratégies plus fortes face à ce type d'armes.

Ce numéro du *Forum du désarmement* passe en revue les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions : nous espérons qu'il sera utile aux professionnels et au grand public, aussi bien avant qu'après la Conférence d'examen de 2006 de la Convention sur certaines armes classiques qui s'annonce décisive. Les articles de ce numéro évoquent les conséquences humanitaires de ces armes, les utilisations passées et les stocks actuels, le droit international humanitaire, les réflexions personnelles d'un démineur et le rôle potentiel de la société civile.

Le numéro 1, 2007 du *Forum du désarmement* abordera la question des missiles sous divers angles : sécurité, maîtrise des armements, non-prolifération et désarmement. Il examinera la situation actuelle et les possibilités de contrôle. Les instruments existants, comme le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Code de conduite de La Haye, la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et l'Initiative de sécurité contre la prolifération, sont autant d'initiatives visant à améliorer certains aspects des problèmes liés aux missiles, tout comme les différentes mesures de confiance bilatérales déjà engagées. Il reste toutefois beaucoup à faire. En effet, les missiles de croisière ne sont, dans l'ensemble, pas réglementés ; l'application des mécanismes actuels progresse mais laisse beaucoup à désirer ; et les activités de recherche, de développement, de déploiement et la coopération internationale se poursuivent pour des systèmes actifs de défense antimissile balistique.

Après les travaux de deux groupes d'experts gouvernementaux chargés d'examiner la question des missiles, en 2002 et en 2004 (le dernier n'ayant pas réussi à établir un rapport par consensus), et un rapport d'experts, qui doit être présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général de l'ONU lors de la session actuelle, un troisième groupe d'experts gouvernementaux doit être convoqué en 2007. Le prochain numéro du *Forum du désarmement* donnera matière à réflexion aussi bien à ce groupe d'experts qu'à l'ensemble de nos lecteurs.

Le projet de l'UNIDIR intitulé « L'action européenne sur les armes légères, les armes de petit calibre et les résidus de guerre explosifs », qui a duré deux ans, s'est terminé avec la remise du

rapport final. Ce rapport fait des suggestions sur la façon dont l'Union européenne pourrait déployer toutes ses capacités afin d'accroître l'efficacité globale de ses actions liées aux armes légères et aux restes explosifs de guerre. Le projet a été financé principalement par la Commission européenne à la demande du Parlement européen. Il a également reçu un financement du Gouvernement du Royaume-Uni. (Pour plus d'informations sur le rapport final, veuillez vous reporter à la section consacrée à l'Actualité de l'UNIDIR.)

Le projet consacré à « L'assistance internationale pour l'exécution du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères » a également remis son rapport final. Ce projet devait faire le point sur l'aide fournie aux États pour l'exécution du Programme d'action, l'analyser selon des critères thématiques et géographiques et identifier les différents types d'aide proposés. Les résultats de ce projet permettront aux donateurs et aux organismes d'exécution d'identifier les insuffisances et les besoins de certains domaines afin de mieux cibler leurs actions, et de s'assurer que certains pays et problèmes ne sont pas négligés. Ce rapport permettra aux donateurs et aux organisations de coordonner leurs actions pour veiller à la compatibilité de leurs projets et signalera aux organismes d'exécution les initiatives concurrentes ou similaires.

L'Institut a le plaisir de vous annoncer la mise en place de deux nouveaux projets. Le projet de deux ans intitulé « Le protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité » vise à élaborer, dans le cadre de l'ONU, un système qui permettrait de fournir, en temps utile, aux responsables sur le terrain chargés de l'élaboration et de la planification d'activités liées à la sécurité, des connaissances spécifiques sur les cultures concernées utiles pour accroître la sécurité. L'objectif est de compléter les travaux des missions d'évaluation conjointe conduites par les Nations Unies et la Banque mondiale en proposant des analyses de sécurité, et d'aider le personnel sur le terrain dans les activités d'assistance humanitaire, de développement et de sécurité. Ce projet est financé par les Gouvernements de Suède et des Pays-Bas. (Pour plus de détails sur ce projet, veuillez vous reporter à la section sur l'Actualité de l'UNIDIR.)

L'autre nouveau projet de l'Institut va étudier les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions. De plus en plus de documents traitent de cette question, mais les travaux réalisés se limitent toutefois à un petit nombre de pays, où les informations peuvent être obtenues facilement, et à des exemples d'utilisation par quelques pays ou coalitions. L'UNIDIR entreprend un projet de 8 mois afin de multiplier les données disponibles sur les armes à sous-munitions en examinant leur utilisation par d'autres acteurs et dans les pays où peu d'informations sont pour l'instant disponibles. Le projet, financé par les Gouvernements du Canada, de Norvège et de Nouvelle-Zélande, produira un rapport étayant ses conclusions, avec les détails de deux cas concrets, et fera des recommandations pratiques.

Le 21 septembre 2006, l'UNIDIR a organisé un séminaire à l'occasion du dixième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Les orateurs étaient David Atwood, Rebecca Johnson et Jozef Goldblat. Le TICE fut négocié à la Conférence du désarmement et ouvert à la signature le 24 septembre 1996, à New York. Depuis, 176 États l'ont signé et 135 l'ont ratifié.

Kerstin Vignard